

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 1<sup>er</sup> mai 2018 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2<sup>e</sup> étage du 158, rue Soucy à Matane.**

Présences :

M<sup>me</sup> Victoire Marin, maire de Grosses-Roches  
MM. Pierre Lagacé, maire de Saint-Ulric  
Jérôme Landry, maire de Matane  
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables

Absence :

M. Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Denis Santerre, préfet et maire de Baie-des-Sables. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 13 h 30.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Projet Service de recrutement de La Matanie (SRM) – Mandat pour la mise en place du SRM
4. Inforoute – Demande d'ajout d'un tronçon de la fibre optique à Sainte-Félicité
5. Autorisation paiement – facture Groupe Bouffard – achat rouleaux de sac pour récupération des plastiques d'ensilage
6. Demandes de dons et commandites
7. Objets promotionnels de la MRC
8. GRH
  - 8.1 Embauche au poste de technicien en génie civil
  - 8.2 Démission au poste d'adjoint technique en évaluation foncière
9. Tourisme
  - 9.1 Gaspésie virtuelle
  - 9.2 Placement média
  - 9.3 Adhésion des municipalités à Tourisme Gaspésie
  - 9.4 Ententes pour la gestion du Phare
  - 9.5 Lancement de la saison touristique gaspésienne
10. Demande de partenariat de la ville de Matane – projet « Développement numérique et Effroyable Soirée »
11. Projet – Énoncé de vision stratégique
12. Varia
13. Période de questions
14. Fermeture de la séance

---

**RÉSOLUTION 246-05-18**

**VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif présents forment le quorum et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**D'adopter l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivants :**

- a) Contrat Autobus Dionne – majoration de 5 heures/semaine pour le transport collectif;
- b) Invitation aux intervenants de l'agroalimentaire, de la foresterie et du développement économique – Rencontres d'échanges pour le développement de notre région, le 17 mai 2018 à Mont-Joli ou le 18 mai 2018 à Rivière-du-Loup;
- c) Pont – route 299 – Relais de la cache;
- d) Info– Traversée de la Gaspésie (TDLG) en bottines, automne 2019.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 247-05-18**

#### **PROJET SERVICE DE RECRUTEMENT DE LA MATANIE (SRM) – MANDAT POUR LA MISE EN PLACE DU SRM**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 132-03-18 autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière par la MRC dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité du ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) pour un projet novateur issu de la mobilisation et de la concertation des partenaires pour l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre immigrante en région;

**CONSIDÉRANT QUE** les partenaires socio-économiques de la MRC de La Matanie s'entendent pour mettre en place un Service de recrutement de La Matanie (SRM), projet rassembleur qui répondra à la préoccupation principale de rareté et de pénurie de main-d'œuvre, à laquelle doivent faire face la MRC et les entreprises/organismes de son territoire;

**CONSIDÉRANT** l'aide financière confirmée de 131 300 \$ et l'entente intervenue entre le ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC de La Matanie jusqu'au 31 mars 2019 pour le projet « Service de recrutement de La Matanie (SRM) »;

**CONSIDÉRANT** les objectifs du projet « Service de recrutement de La Matanie (SRM) » identifiés à l'entente :

- Attirer et recruter de la main-d'œuvre pour répondre aux besoins en ressources humaines des entreprises afin de favoriser leur croissance et le développement de nouvelles entreprises;
- Favoriser la complémentarité des services et la concertation dans le milieu;
- Se démarquer dans la course à l'attractivité;
- Se doter d'une vision territoriale, globale et à long terme pour le recrutement de la main-d'œuvre;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'amorcer les démarches pour procéder à la mise en place du Service de recrutement de La Matanie (SRM), en collaboration avec le comité de suivi des partenaires au projet, notamment la définition et l'affichage de poste;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à amorcer les démarches et à procéder à la mise en place du Service de recrutement de La Matanie (SRM) en collaboration avec le comité de suivi des partenaires.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 248-05-18**

#### **MANDAT À TELECON – DÉMÉNAGEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE AU NOUVEL EMPLACEMENT DU BUREAU MUNICIPAL DE SAINTE-FÉLICITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Félicité a demandé à la MRC d'intervenir dans le processus de déménagement de la fibre optique, de l'informer de la marche à suivre et des coûts reliés à ce transfert;

**CONSIDÉRANT** la décision favorable du comité de gérance du réseau commun de fibres optiques Inforoute;

**CONSIDÉRANT** la soumission M17-06-16 – REV, datée du 16 avril 2018, de TELECON inc. au montant de 8 975 \$, plus les taxes applicables, à laquelle s'ajoutent les frais d'autorisation des entreprises d'utilité publique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte la soumission et l'octroi du mandat à TELECON inc. pour un montant de 8 975 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** les frais liés à l'obtention des autorisations des entreprises d'utilité publique ne sont pas inclus dans la soumission de TELECON inc. et seront refacturés;

**QUE** le tout soit conditionnel à l'accord préalable, par résolution, de la municipalité de Sainte-Félicité confirmant le remboursement de la totalité de la facture à la MRC, incluant les frais d'autorisation des entreprises d'utilité publique;

**QUE** monsieur Oliver Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, soit la personne responsable désignée pour le suivi du projet avec les différents intervenants.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 249-05-18**

#### **AUTORISATION PAIEMENT – FACTURE GROUPE BOUFFARD – ACHAT ROULEAUX DE SACS POUR LA RÉCUPÉRATION DES PLASTIQUES D'ENSILAGE**

**CONSIDÉRANT QU'**il a été prévu dans le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), que les plastiques d'emballage des balles de foin soient collectés dans les fermes en même temps que la collecte des matières recyclables mais que très peu de producteurs agricoles participent;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie désire augmenter la participation des producteurs agricoles en défrayant le coût d'achat des sacs pour la récupération des plastiques d'ensilage;

**CONSIDÉRANT** la facture de Groupe Bouffard pour l'achat de 50 rouleaux de sacs au montant de 5 000 \$, plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le paiement de la facture à Groupe Bouffard pour l'achat de 50 rouleaux de sacs pour la récupération des plastiques d'ensilage au montant de 5 748,75 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 250-05-18**

#### **DEMANDES DE DONS ET COMMANDITES**

**CONSIDÉRANT** la présentation de deux nouvelles demandes de dons et commandites, soit :

- Comité des loisirs de St-Luc – 3<sup>e</sup> édition de la Fête des voisins (9 juin 2018);
- Organisme OKAVI découverte de l'Afrique – 3<sup>e</sup> édition de la Soirée culturelle "souper, mode et découverte de l'Afrique" (9 juin 2018);

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier la résolution numéro 185-04-18 du Conseil afin d'apporter des ajustements à deux commandites autorisées;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes d'aide financière sont étudiées par le service de développement économique en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale de la MRC de La Matanie*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de modifier la résolution numéro 185-04-18 et d'ajuster le montant des commandites suivantes, via ladite politique :

- Saveurs du Bas-Saint-Laurent – Réalisation du 15<sup>e</sup> Guide « Saveurs & Gourmandises Bas-Saint-Laurent » : 450 \$ +taxes = 517,39 \$ volet Partenariat;
- École de musique de Matane – Concert avec l'Orchestre symphonique de l'Estuaire à la Polyvalente de Matane : 1 000 \$ volet Partenariat.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 251-05-18**

#### **OBJETS PROMOTIONNELS DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie fait réaliser, sur une base occasionnelle, divers objets promotionnels lesquels arborent son logo ou des images développées à des fins particulières (ex. TourismeMatane, Vivez La Matanie);

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation d'objets promotionnels vise leur circulation dans l'espace public;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de baliser les façons de faire relatives aux objets promotionnels;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

**DE** mandater la personne salariée affectée aux communications et aux affaires publiques pour l'achat, la production et la gestion de l'inventaire des objets promotionnels;

**QUE** la réalisation de tous nouveaux objets promotionnels (design original) soit autorisée par le comité administratif;

**QUE** la vente des objets promotionnels, incluant le drapeau de la MRC de La Matanie, soit autorisée à leur prix coûtant, sans résolution du Conseil, lequel prix doit tenir compte de l'ensemble des frais (conception, réalisation, manipulation, transport);

**QUE** la directrice générale ou les directeurs de service peuvent autoriser le don d'objets dans le cadre d'une activité à laquelle un employé de la MRC participe, pour un montant cumulatif maximal de 100 \$;

**QUE** les dons d'objets promotionnels à des organismes doivent être gérés à la manière des dons et commandites et que la politique en cette matière s'applique compte tenu des adaptations requises;

**QUE** la présente résolution n'encadre pas la distribution d'objets promotionnels dans le cadre des activités de promotion, de formation, de sensibilisation ou de nature similaire organisées par la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 252-05-18**

#### **EMBAUCHE DE MONSIEUR DAVID MARQUIS AU POSTE DE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL**

**CONSIDÉRANT QU'**en raison de la démission, en date du 5 janvier 2018, d'un technicien en génie civil pour le Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie, il y a lieu combler le poste vacant;

**CONSIDÉRANT** les entrevues de sélection effectuées par les membres du comité de sélection et les recommandations du comité transmises verbalement par la directrice générale;

**CONSIDÉRANT** la confirmation de monsieur David Marquis de son intérêt pour le poste de technicien en génie civil et des modalités;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du comité administratif autorisent l'embauche de monsieur David Marquis au poste de technicien en génie civil, classe II échelon 1, poste régulier temps complet, 32,5 heures/semaine ou 40 heures/semaine selon la saison;

**QUE** monsieur David Marquis entrera en fonction en date du 7 mai 2018 et sera assujetti aux dispositions de la convention collective, notamment une période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 253-05-18**

#### **DÉMISSION DE MONSIEUR JONATHAN FORTIN DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE EN ÉVALUATION FONCIÈRE**

**CONSIDÉRANT** la démission de monsieur Jonathan Fortin, adjoint technique en évaluation foncière, dont la dernière journée de travail sera le 4 mai 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du comité administratif de la MRC de La Matanie acceptent la démission de monsieur Jonathan Fortin, le remercient pour les services rendus et lui souhaitent du succès dans ses projets.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 254-05-18**

#### **PARTENARIAT AVEC GASPÉSIE VIRTUELLE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Gaspésie virtuelle (GV), située à Maria en Gaspésie, a développé une plateforme touristique multimédia axée sur la géolocalisation sur une carte interactive d'espaces existants modélisés en 3 dimensions et transposés en réalité virtuelle à l'aide de technologies modernes;

**CONSIDÉRANT QUE** Gaspésie virtuelle a pour vision d'offrir une plateforme accessible à tous types d'organisations liées de près ou de loin à l'offre touristique gaspésienne et ce, peu importe la taille de l'organisation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise GV propose un outil incontournable et innovant pour les visiteurs de la région et souhaite établir un partenariat avec la MRC de La Matanie afin que celle-ci en fasse la promotion auprès de ses visiteurs;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente de partenariat avec GV viserait aussi l'élaboration d'une stratégie de développement conjointe à long terme ainsi qu'une aide dans la promotion de son offre de services intégrés auprès des organismes et entreprises touristiques;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agira d'une plateforme simple à utiliser qui créera une visibilité exceptionnelle pour la Gaspésie et qu'elle devrait être en ligne le 15 août 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** GV s'engage, dans cette entente, à créer et programmer la plateforme multimédia avec la collaboration de la MRC, à améliorer et développer en continu celle-ci, l'intégrer au site web [www.tourismematane.com](http://www.tourismematane.com), modéliser et intégrer des lieux publics à haute valeur touristique en Matanie (à leurs frais) et prendre en charge la gestion des rendez-vous, échéanciers d'acquisition et publications des visites immersives des entreprises et organismes touristiques de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** GV s'engage aussi à partager les statistiques et données analytiques de la plateforme et de participer aux activités de promotion de Tourisme Matane;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser, monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint, à signer pour et au nom de la MRC, une entente de partenariat avec l'entreprise Gaspésie virtuelle (GV);

D'autoriser le service de développement et promotion touristiques à promouvoir les services de GV auprès des entreprises et organismes touristiques de La Matanie.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 255-05-18**

#### **PLACEMENTS-MÉDIA ET PROMOTION TOURISTIQUE 2018**

**CONSIDÉRANT** les objectifs de la Campagne promotionnelle estivale 2018, lesquels sont les suivants :

- Faire connaître la destination de La Matanie et augmenter sa notoriété;
- Susciter l'intérêt des vacanciers pour la période estivale;
- Augmenter les visites sur le site web [www.tourismematane.com](http://www.tourismematane.com);
- Cibler les familles, les gens d'expérience (35 à 54 ans – femmes) de la grande région de Montréal, de Québec et de la Montérégie;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie peut profiter des prix négociés avec les grands réseaux d'information par l'Association touristique régionale de la Gaspésie;

**CONSIDÉRANT QUE** les plates-formes ciblées sont :

- Environnement Web Québecor média (entre le 15 mai et le 30 juin) – 6 000 \$
  - Environnement Actualités & Femme : TVA, TVA Sports, CANOË, TVA Nouvelles, Journal de Montréal/Québec, Clin d'œil, Elle Québec, Coup de pouce, CASA, Moi & cie, Recettes du Québec) pour rejoindre le groupe 35-54 ans sur des environnements ciblés et inciter à visiter notre site Internet;
- Création d'un îlot et d'un *billboard* animé avec trois séquences d'images – 900 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser la réservation des placements-média avec Québecor média, à même le budget du tourisme pour un montant de 6 900 \$, plus les taxes applicables;

D'autoriser, monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint, à signer pour et au nom de la MRC, tous documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 256-05-18**

#### **PROPOSITION D'AIDE FINANCIÈRE AUX MUNICIPALITÉS POUR ADHÉRER À TOURISME GASPÉSIE POUR L'ANNÉE 2019**

**CONSIDÉRANT** l'offre de visibilité aux municipalités de la MRC de La Matanie par le biais des outils de communication de Tourisme Gaspésie (guide et site Web);

**CONSIDÉRANT QU'**en 2018, Les Méchins, Grosses-Roches, Sainte-Félicité, Saint-René-de-Matane, Sainte-Paule, Saint-Ulric et Matane ont accepté l'offre qui couvrirait les frais de base de l'adhésion;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser une aide financière couvrant le coût de base de l'adhésion à Tourisme Gaspésie, pour l'année 2019, représentant un montant de 310 \$, incluant les taxes, par municipalité (advenant que les 11 municipalités adhèrent);

**DE** réserver à cet effet un montant de 3 410 \$, incluant les taxes, à même le budget Tourisme.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 257-05-18**

#### **TOURISME – AUTORISATION DE CONCLURE DES ENTENTES POUR LE FONCTIONNEMENT DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE, SAISON ESTIVALE 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie opère un Bureau d'accueil touristique, lequel est situé au Phare de Matane, suite à une entente avec la Ville de Matane (résolution 74-02-18), saison 2018;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'encadrer l'utilisation du Phare de Matane par les organismes à but non lucratif qui y logent;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a également lieu de partager des ressources humaines entre les organismes présents et la MRC de La Matanie pour favoriser la fréquentation du Phare de Matane et la qualité de l'accueil et de l'information touristique;

**CONSIDÉRANT QUE** le Phare de Matane accueille déjà des organismes, soit le Sentier International des Appalaches Québec (SIA-Q), le Regroupement des artistes et artisans de la région de Matane (Am'Art) et la Corporation Lire la Mer qui proposent de fournir des services de ses employés pour assurer le bon fonctionnement du Bureau d'accueil touristique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur de l'aménagement et de l'urbanisme puisse convenir et signer des ententes visant le partage de main-d'œuvre pour les activités du Bureau d'accueil touristique avec les organismes à but non lucratif présents au Phare de Matane, sans contrepartie financière exigée à la MRC;

**QUE** monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur de l'aménagement et de l'urbanisme puisse autoriser au nom de la MRC de La Matanie l'utilisation des espaces intérieurs et extérieurs du Phare de Matane aux entreprises et organismes offrant des services et des produits complémentaires ou compatibles avec la vocation du Bureau d'accueil touristique, gratuitement dans le respect des politiques et règlements en vigueur à la ville de Matane;

**QUE** soit autorisée la signature d'une entente avec le Sentier International des Appalaches Québec (SIA-Q) pour la fourniture à la MRC de services pour l'accueil et l'information touristique équivalente à un employé temps plein (40 hres/sem.) pour 16 semaines, au montant forfaitaire de 13 031 \$, avant les taxes applicables, incluant les charges sociales;



**QUE** soit autorisée la signature d'une entente avec le Regroupement des artistes et artisans de la région de Matane (Am'Art) pour la fourniture à la MRC de services pour l'accueil et l'information touristique au montant forfaitaire de 3 026 \$, avant les taxes applicables, incluant les charges sociales, pour 200 heures de travail;

**QUE** soit autorisée la signature d'une entente avec la Corporation Lire la Mer pour la fourniture à la MRC de services pour l'accueil et l'information touristique au montant forfaitaire de 3 736 \$, avant les taxes applicables, incluant les charges sociales, pour 247 heures de travail;

**QUE** monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur de l'aménagement et de l'urbanisme, soit et est autorisé à signer lesdites ententes.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 258-05-18**

#### **TOURISME – PARTICIPATION AU LANCEMENT DE LA SAISON TOURISTIQUE 2018 DE L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE (ATR) DE LA GASPÉSIE AU PARC NATIONAL DE LA GASPÉSIE, LE 25 MAI 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie est membre de l'Association touristique régionale de la Gaspésie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement offre de présenter et promouvoir les nouveautés estivales de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement favorise la concertation régionale et la connaissance de l'offre touristique gaspésienne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** la participation du préfet, monsieur Denis Santerre, et de la technicienne en récréotourisme, madame Valérie Landry-Cayouette, au lancement de la saison touristique 2018 de l'ATR de la Gaspésie au Site historique national Banc-de-Pêche-de-Paspébiac, le 25 mai 2018;

**D'autoriser** le paiement de l'inscription au montant 65 \$, plus les taxes applicables, et d'autoriser le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec les pièces justificatives.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 259-05-18**

#### **DEMANDE DE PARTENARIAT DE LA VILLE DE MATANE – PROJET « DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE ET EFFROYABLE SOIRÉE »**

**CONSIDÉRANT** la demande de partenariat de la ville de Matane pour le développement du créneau numérique et le projet « Effroyable soirée », soit une entente sur une période de trois ans à raison de 15 000 \$ par année;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet « Effroyable soirée » prévu à la fin octobre 2018, permettra la création d'œuvres numériques créées et conceptualisées par des artistes et entreprises de La Matanie et que la ville de Matane y investira 50 000 \$ en 2018 en plus des ressources humaines affectées au projet;

**CONSIDÉRANT** la mise en place par la ville de Matane du « Carrefour des arts numériques », une plateforme d'abord virtuelle qui mettra en commun des équipements et des ressources humaines et qu'un montant de 600 000 \$ y sera investi dans les trois prochaines années;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet « Effroyable soirée » vise à devenir un événement régional et, d'ici 5 ans, d'envergure provinciale et que celui-ci est en continuité du projet « Carrefour des arts numériques »;

**CONSIDÉRANT QUE** le développement du créneau numérique est déjà identifié par la MRC de La Matanie comme porteur, à titre d'exemple la contribution de la MRC pour la mise en place et la tenue de l'événement PHOS;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif recommande au Conseil de la MRC de La Matanie de conclure avec la ville de Matane, une entente de partenariat de trois ans, à raison de 15 000 \$ par année, pour le projet « Effroyable soirée », financé par le FDT.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 260-05-18**

#### **PROJET – ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE – CONSULTATIONS SECTORIELLES**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la démarche d'élaboration du premier énoncé de vision stratégique pour le territoire de la MRC de La Matanie, il y a lieu de tenir des consultations sectorielles;

**CONSIDÉRANT QUE** sous le thème Atelier de réflexion La Matanie 2030, la MRC souhaite regrouper les partenaires et représentants d'organismes des secteurs économique, culturel, environnemental et sociocommunautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les partenaires sont interpellés afin de cibler les enjeux et opportunités qui sont propres à leur secteur d'intervention et les éléments importants pour la proposition d'énoncé de vision de La Matanie de 2030 et que leur contribution est essentielle pour avoir une expression du changement souhaité pour notre MRC et la mobilisation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'équipe de la MRC est responsable d'organiser et de coordonner cet événement qui devrait réunir environ 80 personnes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif autorise les dépenses au montant de 1 066,45 \$ taxes incluses, reliées à l'Atelier de réflexion La Matanie 2030 se tiendra le mardi 29 mai 2018 au Riôtel à compter de 13 h 30.

ADOPTÉE

### **VARIA**

- a) Contrat Autobus Dionne – majoration de 5 heures/semaine pour le transport collectif;
- b) Invitation aux intervenants de l'agroalimentaire, de la foresterie et du développement économique – Rencontres d'échanges pour le développement de notre région, le 17 mai 2018 à Mont-Joli ou le 18 mai 2018 à Rivière-du-Loup;
- c) Pont – route 299 – Relais de la cache;
- d) Info – Traversée de la Gaspésie (TDLG) en bottines, automne 2019.

**RÉSOLUTION 261-05-18**

**CONTRAT AUTOBUS DIONNE – MAJORATION DE 5 HEURES/SEMAINE POUR LE TRANSPORT COLLECTIF**

**CONSIDÉRANT QUE** la majoration du nombre de déplacements en transport collectif entraîne une augmentation des heures effectuées par les autobus;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif autorise la majoration de 30 à 35 heures par semaine pour le transport collectif à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, selon la tarification applicable pour une dépense additionnelle de l'ordre de 3 500 \$.

ADOPTÉE

**Pont – route 299 – Relais de la cache**

Le préfet informe les membres du comité de la problématique qui lui a été signalé par un représentant du Club des amoureux de la motoneige et de la demande de rencontre avec le Conseil.

**Info – Traversée de la Gaspésie (TDLG) en bottines, automne 2019**

Le maire de Matane informe les membres du comité de l'événement planifié pour l'automne 2019 et de la demande de collaboration pour établir des circuits de marche qui permettront la découverte du territoire et des paysages.

**RÉSOLUTION 262-05-18**

**COMITÉ ADMINISTRATIF DE JUIN 2018**

**CONSIDÉRANT** la tenue de l'assemblée des MRC à Mont-Tremblant les 6 et 7 juin 2018 et que le préfet et la directrice générale devront voyager le 5 juin 2018;

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de devancer le comité administratif, prévu le 5 juin, au 4 juin 2018 à 13 h 30.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION 263-05-18**

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité fermer la séance. Il est 15 h 30.

ADOPTÉE

(signé)

\_\_\_\_\_  
Le préfet  
Denis Santerre

(signé)

\_\_\_\_\_  
La directrice générale et secrétaire-trésorière  
Line Ross, M.B.A.

*Je, soussigné, Denis Santerre, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

(signé)

\_\_\_\_\_  
Le préfet  
Denis Santerre